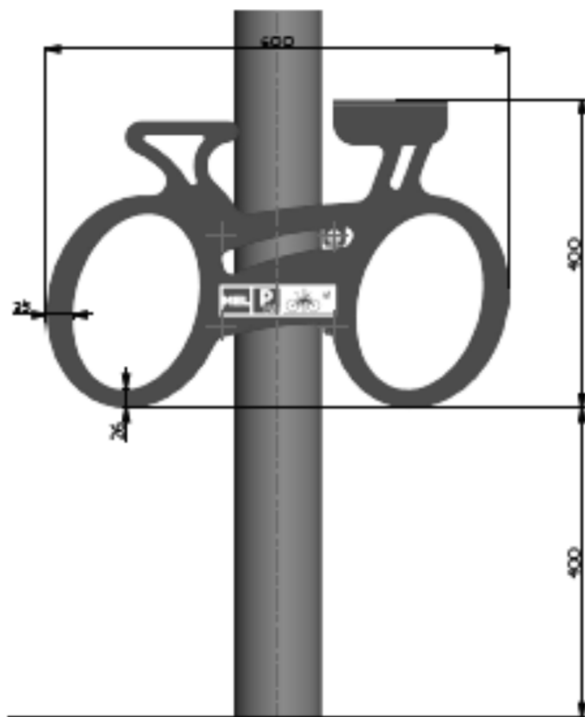


## MOBILIER PROPOSE

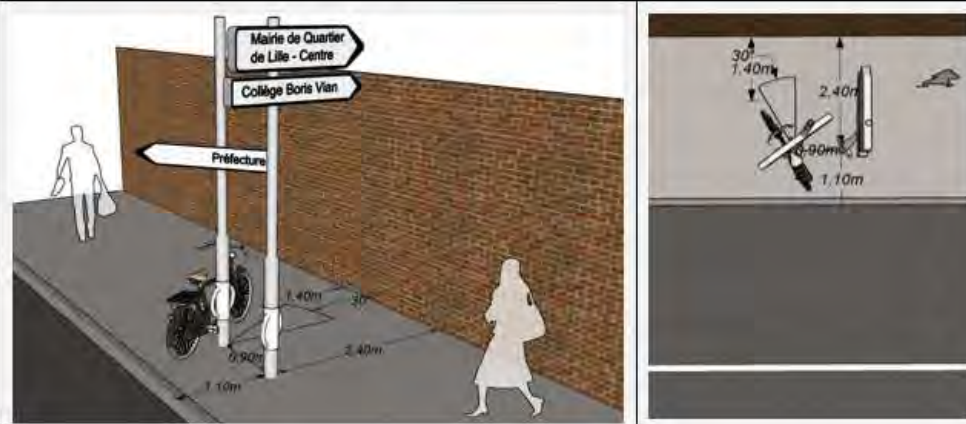


- **un mobilier solide** (tôle acier mécanosoudée de 5mm) et **sécurisé** (boulonnage en acier inoxydable) ;
- **attache de 2 vélos en simultané en plusieurs points** (cadres roues avant et arrière) ;
- **adaptation du dispositif sur les mâts de jalonnement de tous types** (différents diamètres ou sections) **sans percement** ;
- **mobilier spécifique** pour le territoire métropolitain de la MEL

# IMPLANTATION ACCROCHE VÉLO

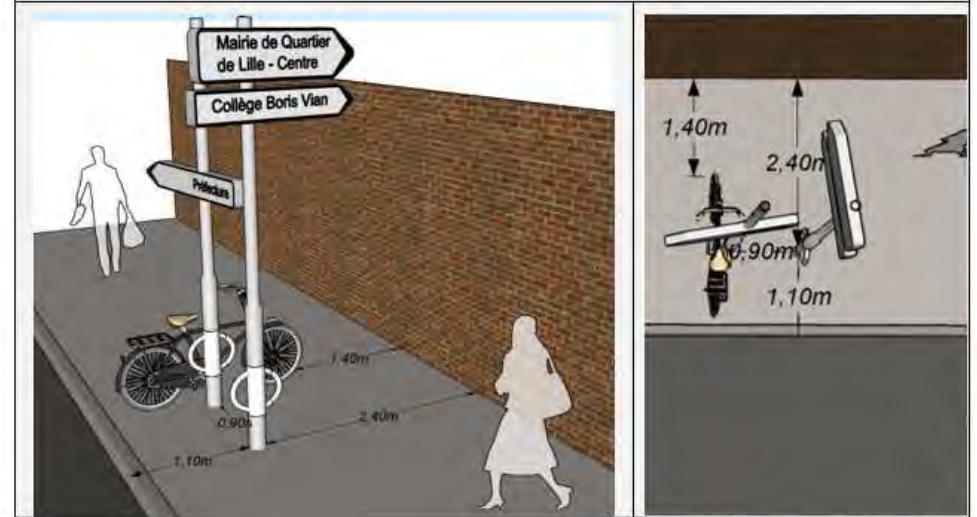
## En cas d'implantation d'accroche-vélo avec un angle par rapport à la perpendiculaire du trottoir :

- L'accroche-vélo peut être implanté avec un angle de 30° par rapport à la perpendiculaire afin de réduire la largeur de l'emprise occupée.
- Le trottoir doit avoir une largeur totale de minimum 3.40 m au droit de l'accroche-vélo.

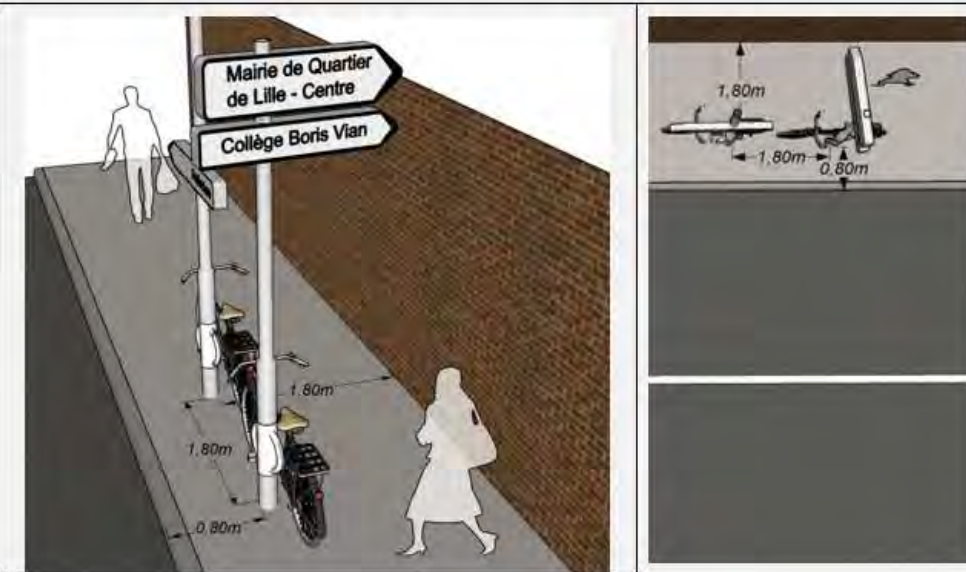


## En cas d'implantation d'accroche-vélo perpendiculaire au trottoir/ à la bordure de trottoir :

- Il ne peut se faire **uniquement dans le cadre d'un trottoir très large et confortable**. Cette configuration nécessitera de bien vérifier l'usage du trottoir et le dégagement nécessaire pour assurer les cheminements piétons.



## En cas d'implantation d'accroche-vélo parallèle au trottoir/ à la bordure de trottoir :



## En cas d'implantation d'accroche-vélo sur une place de stationnement longitudinale :

- Cette configuration est particulièrement intéressante dans la mesure où elle garantit le triangle de visibilité en amont du passage piéton.

